

28									
29									
30									
24.12.1991									
Ref.									

UR AMMOSCOUD  
BERNEDA

((( MUR02627 BRNA4871

BERN 23.12.91 18:09 URGENT

6343  
COPIE POUR INFORMATION A L'AMBASSADE DE SUISSE, MOSCOU

ETATPRIORITE  
SON EXCELLENCE  
MONSIEUR ISLAM ABDUGANIEVITCH K A R I M O V  
PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE D'UZBEKISTAN

EXCELLENCE,

J AI L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE QUE LE CONSEIL  
FEDERAL SUISSE A PRIS, LE 23.12.1991, LA DECISION SUIVANTE : LA  
SUISSE RECONNAIT L'INDEPENDANCE ET LA SOUVERAINETE DE LA  
REPUBLIQUE D'UZBEKISTAN ET SOUHAITE ENTRER EN RELATIONS DIPLOMA-  
TIQUES AVEC ELLE. EN VOUS ADRESSANT MES PLUS VIVES FELICITATIONS,  
JE FORME MES VOEUX CHALEUREUX POUR LA PROSPERITE DE VOTRE PAYS ET  
DU PEUPLE DE LA REPUBLIQUE D'UZBEKISTAN.

RENE FELBER  
ACTUEL VICE-PRESIDENT ET PRESIDENT DES LE 1ER JANVIER 1992  
DE LA CONFEDERATION SUISSE.

17:11 23 DEC 91  
)))